

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6c. ANNÉE.

“Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.”

ANNÉE 12s.-6c.

BUREAU DE REDACTION,  
Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 21 Mars 1849.

BUREAU DE REDACTION,  
Rue Ste. Famille, No. 14.

### PARLEMENT PROVINCIAL.

#### ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

##### Debats sur l'indemnité.

Séance de jeudi, 22 Février.

La chambre s'étant établie de nouveau en comité général, les débats sur l'indemnité recommencent.

Le col. Gage qui avait parlé pendant plus d'une heure le soir précédent recommença comme de plus belle, évidemment plus pour satisfaire sa démanigaison de parler et quelques petites vengeances, que pour prouver quelque chose. Il s'est accroché à tous les petits incidents de la discussion et à beaucoup d'autres qui ne lui appartenaient pas. Il n'a pas oublié même la presse et on doit savoir que ce n'était pas pour lui faire des louanges. Il s'est moqué de l'assertion faite par M. Scott, de Bytown, qui avait dit que l'assemblée précédente monstre des loyaux au marché Bonsecours ne comptait pas au delà de 1500 personnes.

M. Scott prouva son avancé de la manière suivante : la population de Montréal ne dépasse pas 48,000 habitants, de ce nombre, il ne peut pas y avoir plus de 7143 hommes au dessus de 21 ans. Il était donc impossible qu'il y eût plus de 1500 personnes présentes à cette assemblée.

L'hon. M. Boulton informa alors le comité qu'il avait intention de proposer un amendement qui ne manquerait pas de rencontrer l'appui de tous les libéraux. Pour les Tories, c'est autre chose, il n'attend aucune justice de leur part. Cet amendement sera secondé par son hon. ami, M. le Dr. Nelson. M. Boulton parla très-longuement et avec force, comparant les loyaux de '37 et '38 aux barbares et aux Turcs du vieux temps. “Le gouvernement responsable, dit-il, a élevé la colonie presque à l'état de nation indépendante, vu qu'elle a l'entier contrôle de ses intérêts, — contrôle qui sera, sans aucun doute, exercé pour le plus grand avantage du pays. Mais on a dit que son excellence Lord Elgin est un homme sans fermeté et sans vigueur; s'il possédait ces qualités, il devrait mettre fin aux débats qui occupent actuellement cette chambre; on espérait même qu'il n'enverrait pas le message qui permet à la chambre de prendre le sujet en sa considération. Maintenant, son excellence n'est que le représentant de la Reine; — il est, comme disait quelqu'un, réduit à la condition de Reine, (rire) ce qui est fort bien pour un sujet. Mais bien que Lord Elgin soit réduit à cette position humiliante de sa souveraineté, il possède encore un peu de pouvoir, parceque, s'il n'aime pas ses ministres, il peut les déplacer et en appeler au peuple. Dans ce cas, si le peuple le soutient, tout est bien, — si non, tout est mal, et il doit les réintégrer.” Le peuple est aussi souverain en Canada que partout ailleurs.

Après avoir justifié jusqu'à un certain point la conduite des insurgés de '37 et '38 par la corruption des autorités d'alors, — M. Boulton propose l'amendement suivant : “Qu'immédiatement après les mots “destruction totale ou partielle” dans la cinquatrième résolution, les suivants soient insérés, savoir “injuste, inutile, ou malicieuse,” et que le proviso suivant soit ajouté à la dite résolution :

Pourvu qu'aucune des personnes qui ont été convaincus du crime de haute-trahison que l'on allégué avoir été commis

dans cette partie de la province ci-devant le Bas-Canada, depuis le premier nov. 1837, ou qui, après avoir été accusées de haute-trahison ou autres offenses de même nature, et après avoir été commises à la garde du shérif dans la prison de Montréal, ont reconnu avoir participé à cette haute-trahison, se sont soumises à la volonté et au plaisir de Sa Majesté et ont été en conséquence transportées dans l'île de Sa Majesté, la Bermuda, n'auront droit à une indemnité à raison des pertes qu'elles auraient essayées durant ou après la dite rébellion, résultant d'icelle.

Le Dr. Nelson dit qu'il désirait sincèrement qu'il ne lui fût donné aucun argent, si ceci pouvait empêcher le paiement des justes pertes encourues par tant d'autres; que ceux-ci soient appelés rebelles ou loyalistes. Si, par l'adoption de cet amendement, il pouvait faire passer la mesure en cette chambre, il serait infiniment heureux. Il avait exposé sa vie dans le service de son pays; peut-être était-ce imprudemment, mais toujours c'était dans le service de son pays. Il avait abandonné sa liberté au plaisir et à la volonté de lord Durham, afin de faire prévaloir les vues larges et généreuses de cet excellent homme. Il avait désiré faire ceci pour établir la paix et la tranquillité, parce qu'on lui avait donné à entendre qu'il fallait quelque chose pour calmer le parti auquel il avait toujours été opposé. Lord Durham désirait faire ouvrir les portes des prisons encombrées; et lorsque son émissaire vint le voir, (le Dr. N.) et lui fit des propositions, lui (le Dr. N.) déclara que si, en consentant aux désirs de lord Durham, si même en faisant sacrifice de sa vie, il pouvait effectuer l'objet qu'avait en vue le gouverneur, il ferait cela avec plaisir et satisfaction. Il avait déclaré qu'il ferait tout pour être utile à ses malheureux frères, pourvu qu'il n'y ait de l'ignominie et des bassesses. Il ne confesserait pas avoir fait aucune chose qu'un sujet britannique n'aurait pas droit de faire; et s'il avait été dans l'erreur, il l'avait été infiniment moins que ceux qui l'avaient forcé à prendre des mesures de résistance. C'étaient les hommes au pouvoir en 1837, qui, en foulant les lois aux pieds, avaient forcé le peuple à se défendre. Ils étaient les rebelles et non le peuple! Comme preuve qu'il ne se sentait pas coupable, il mentionnerait qu'il était certain qu'il ne pouvait être accusé tout au plus que d'un léger délit, en assistant à une assemblée des “cinq comtés.” et que, quinze jours avant la bataille de St. Denis, il était venu en cette ville pour transiger des affaires; on lui dit alors qu'il ferait mieux de s'en retourner, car il serait arrêté. Il refusa, et demeura à Montréal une journée de plus qu'il se l'était proposé, afin de donner occasion au gouvernement d'adopter des démarches contre lui, si telle était son intention. Il était accusé d'avoir commis une haute-trahison; et il tarda ici pour apprendre les accusations qui seraient portées contre lui. Il était du devoir des autorités de le faire arrêter en ce moment; mais sans doute on se plaisait plus à faire des démonstrations et parades de pouvoir, et à intimider et insulter. Voyant qu'on ne s'emparait pas de lui; il partit, et ensuite, accompagna les restes d'un ami à Sorel. Là, plusieurs loyaux de l'endroit désiraient le faire arrêter. Sir John Colborne passait dans le village en ce moment, et ils s'empressèrent de lui faire connaître l'occasion qu'il possédait d'arrêter ce prétendu chef d'insurrection. Mais sir J. Colborne leur dit: “laissez lui remplir ses devoirs envers son défunt ami, et ensuite, si vous avez des dépositions contre lui,

agissez.” Or, depuis ce temps jusqu'au 23 novembre 1837, je n'avais pris aucune autre attitude qui pût m'incriminer d'avantage. Montemps était occupé, tout entier, à veiller à mes devoirs professionnels, et à surveiller aux opérations de mon établissement. Vers cette époque, les autorités envoyèrent à St. Jean, et dans la nuit leurs émissaires, des volontaires se saisirent de deux estimables citoyens, qu'ils enlevèrent pour les mener à Montréal, chargés de chaînes et de cordes, et auxquels ils firent subir toutes sortes d'ignominie et d'injures. Quelques jours avant, on menaçait ouvertement de pendre certains citoyens de cette ville à leurs fenêtres. L'outrage était à l'ordre du jour. Les magistrats n'étaient pas les moins actifs dans ces scènes de désordres et de violence, au lieu de prêter secours pour restreindre de telles atrocités. J'eus des nouvelles d'une descente méditée sur St. Denis. N'avais-je pas le droit de m'opposer à de pareils attentats, et de mettre ma vie en sécurité? J'y me serais rendu de suite, si on eût émis des warrants pour mon appréhension, selon les formes ordinaires de la loi, mais n'avais-je pas lieu de craindre qu'on répéterait à mon égard les violences qu'on s'était permis à St. Jean et à Montréal? Un monsieur avec lequel j'avais transigé des affaires à un grand montant, vint me voir, et apercevant des fusils et autres armes, ce qui portait une apparence assez hostile, s'en étonna. Je lui dis qu'ils étaient là pour ma propre défense, et non pour attaquer; que jamais je ne consentirais à être arrêté comme le plus vil de la société; à être conduit en prison, enchaîné et chargé de cordes. De bonne heure, le matin du 23 nov. nous avons été informés qu'un fort détachement de soldats se dirigeait sur St. Denis. A six heures (A. M.) je suis allé au devant d'eux pour reconnaître leur force et leur position. Je les rencontrai à plus d'une lieue du village, où je faillis tomber entre leurs mains. Je tâchai de retarder leur progrès; et avec une centaine de mes amis, les habitants des environs, on leur préparait une chaude réception si cela devenait nécessaire. Je disais à ce moment à mes amis, que si l'on me présentait un warrant, avec les formalités voulues par la loi ordinaire, que je me soumettais, mais que ne le céderais sous aucune autre considération. J'ajoutais que ceux qui désiraient demeurer près de moi, étaient les bienvenus; mais qu' aussitôt que l'engagement aurait commencé, chacun serait obligé de faire son devoir: ils restèrent bien, et le résultat de cette journée est bien connu. Beaucoup s'en faut que je me glorifie de ce résultat; si la victoire a succédé à nos efforts, elle a été due à d'autres circonstances qu'à ma capacité militaire. Lorsque j'étais enfant, je me permettais de représenter, tantôt le soldat, tantôt le major; mais, sérieusement, je n'avais jamais songé à devenir général ou combattant! Ce que je viens de dire doit convaincre tout le monde que nous n'avions médité aucune attaque sur Montréal ou sur les troupes. Je fais ces remarques, non pour m'accueillir la bienveillance, ni la faveur de l'autre côté de la chambre, mais bien pour corriger toutes fausses impressions, et mettre tout le monde au fait des circonstances et événements de cette époque.

Quand à mes réclamations pour les pertes que j'ai encourues; en obéissance à l'avis publié par ordre du Lord Metcalfe, j'ai présenté un détail aussi correct et minutieux que possible, de ce qui fut détruit chez moi, au montant de £23,000. De cette somme, £11,000 en effets appar-

tenaient à mes créanciers, dont les noms et montants respectifs ont été transmis à la commission, avec autant d'exactitude que possible, car mes livres ont été détruits. Pour preuve que je ne songeais pas à la guerre, et que je n'anticipais pas ces événements, je puis dire que j'avais dans mes hangars, entre 40,000 et 50,000 minots de grains, et que mon établissement était en pleine et profitable opération. Il y avait 1,000 cordes de bois, 2 charges de goëlettes de charbon, et pour £2,000 de whisky, de premiers qualité, prêt à être expédié à Québec. Les soldats enfoncèrent les tonneaux emportèrent les grains, et puis ils mirent la torche à la distillerie, qui seul m'avait coûté £6,000 et qui contenait un engin de la force de 50 chevaux quatre des belles moulanges, blutaux, &c. deux belles et grandes stills, en cuivre, avec tout leur appareil, le tout contenu dans une bâtisse couvrant deux cent pieds de terrain, et de deux à quatre étages de hauteur. Il y avait aussi une forge avec boutique de forgeron et un hangar à liqueurs. Tout ceci fut consumé. Mais on ne s'arrêta pas là. Ma propre demeure avec tout son contenu, quatre maisons de fermes; quatre granges immenses remplies des fruits d'une abondante moisson, et douze autres autres bâtisses devinrent la proie des flammes. Un très grand nombre de chevaux et autres animaux de fermes furent enlevés, ainsi que tous les ustensiles d'agriculture. Ou est, maintenant, l'homme qui aura l'audace de dire que j'étais dans un état des plus prospères. Que l'on se rappelle qu'aujourd'hui je n'ai plus de créanciers, car il m'a fallu avoir recours à la loi de banqueroute; j'étais à peine arrivé en cette ville, dénué de tout, qu'un honorable riche citoyen est venu me demander £40 pour des tonneries, lesquelles avaient passé aux flammes avec le restant de mes biens. Mais je demande que justice soient rendue à mes créanciers (d'avant les troubles) qui connaissent bien mes moyens, et mon désir de liquider nos affaires, ce que je pouvais facilement faire.

Je ne désire blesser personne, mais je dois dire ce que je pensais des actes du défunt ministère. Je dois dire que je voyais avec plaisir qu'ils avaient le courage de faire, ce qui me sembla de bonnes choses. Ils nommèrent protonotaire le fils de M. L. J. Papineau, bien qu'il fût connu que ce jeune monsieur avait juré fidélité à une puissance étrangère, aux Etats-Unis. Je ne le blâmais pas, il était aveugle, et pour exercer sa profession aux Etats-Unis il fallait être citoyen naturalisé et lui, comme nous tous, ne pensait pas revenir sitôt dans sa patrie. Ils ont appointé le Dr. Masson, mon ami et confrère de prison et d'exil, à une situation dans le département des douanes. Ils ont donné une commission de capitaine de milice à M. Bonaventure Viger, lui aussi compagnon de prison et d'exil. Ensuite, ils me nommèrent à la magistrature de cette ville, et puis je fus appelé à la présidence d'une commission importante de cinq médecins, quoique cet appointment ne fût pas lucratif. En dernier lieu, ils ont payé £3,500 à M. Papineau, pour arriérés à lui dû comme orateur de l'ancienne chambre du Bas-Canada. Tous ces faits m'ont porté à croire que l'ancien ministère pouvait concevoir quelques vues larges, sages et politiques. Mais l'illusion a été bien passagère, et on apperçoit maintenant que leur seul but et motifs étaient de se créer des partisans. Ils ont eu la bassesse de reprocher au ministère actuel d'avoir donné la situation de maître de hâvre au digne cap. Morin.

un homme qui jouit de l'estime générale, en vérité il doit sa situation à la reconnaissance des Tories, qui étaient certainement opposés en politique à M. Morin. A l'âge de 19 ans, j'étais loyaliste outré: toujours à la tête de la jeunesse qui faisait des feux de joie lors de la naissance du souverain, George III le 4 juin; et le premier en tous actes de loyauté. Laisant le toit paternel, pour vivre parmi les Canadiens, j'emportais avec moi les préjugés contre tout ce qui était français et catholique. J'ai pourtant bientôt su apprécier les vertus domestiques, sociales et religieuses de ces mêmes personnes, et comme mon hon. ami du lac des Deux Montagnes, j'ai de suite appris à les aimer et à les respecter. Sur la frégate, dans le port de Québec, qui devrait nous conduire en exil, j'ai dit à M. Buller, secrétaire de lord Durham: “Vous êtes entouré de personnes intrigantes qui s'adresse à vos préjugés nationaux et religieux. Permettez que je vous dise que je suis anglais; s'il se trouve chez moi un tant soit peu de bien, il est anglais; tout ce qu'il y a de méchant chez moi est anglais; je suis protestant, comme ont été mes parents. Y aurait-il, donc, du bon sens à croire que je me serais mis en ligne avec les Canadiens-Français pour écraser les Anglais? que je me serais associé aux catholiques pour abattre les protestants? Si quelqu'un, parmi les patriotes, m'eût intimité ces sentiments, j'aurais foulé le misérable à mes pieds. Mais il n'en a pas été et ne le saura plus. L'ex-comme moi, désirent la réforme de graves abus, et je voulais léguer à mes enfants ce qui vaut infiniment plus que des milliers de louis, un gouvernement sage et honnête.” Un des officiers du vaisseau m'informa subsequment que lord Durham s'était ainsi exprimé au capitaine de la frégate: “ces hommes, vos prisonniers, ne peuvent être ni mauvais hommes, ni mauvais sujets de l'Angleterre,” et sans doute ce fut par l'influence de ces paroles que nous fûmes si bien traités sur ce vaisseau, et aux Bermudes.

(A continuer.)

#### ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

##### Affaires de Routine.

Vendredi 16 Mars 1849.

M. l'orateur met devant la chambre, en état des affaires de la banque d'épargne de Québec.

Deux pétitions sont présentées et mises sur la table.

##### Pétitions reçues et lues:—

De Richard McConnell et autres, marchands intéressés et engagés dans le commerce de bois, résidant sur la rive des Outaouais, demandant qu'il ne soit pas fait de changement dans la loi qui a rapport au mesurage du bois de constructions à Québec.

De W. F. Whiteher et autres, de la ville de Sherbrooke, demandant l'abolition de la peine de mort.

Pétitions renvoyées au comité:— De Joseph Painchaud et autres,— du Rév. J. D. Déziel,— du Rév. T. Chabot et autres.—

Sur motion de l'hon. Merritt, le 1<sup>er</sup> du conseil, pour la naturalisation de turbains, est lu pour la première fois; — 2<sup>e</sup> lecture, mardi prochain.

M. Egan présente un bill pour incorporer “la communauté des Révérends Sœurs de la Charité de Bytown; — 1<sup>re</sup> lecture, mercredi prochain.

L'hon. M. Price présente un bill pour révoquer certains actes y mentionnés et pour établir de meilleures dispositions relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres dans cette province; — 2<sup>e</sup> lecture, jeudi prochain. L'hon. M. LaFontaine présente,— R6—



L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 21 MARS, 1849.

Les bons Provinciaux.

M. Hincks a soumis à la chambre une série de résolutions pour autoriser l'Exécutif de cette province à émettre des Bons sur le trésor provincial (Débentures) à un montant n'excédant pas £250,000 courant.

Par le plan proposé, ces bons seront reçus au pair par le gouvernement en paiement des sommes dues à l'Exécutif. Rien de mieux. Mais ces bons en laissant le bureau du Receveur-Général vont-ils directement s'en caisser dans les coffres de la Province? loin de là.

Le Dr. J. E. Landry prononcera demain soir un discours sur "les climats et leur influence sur la stature, etc." à 7 heures et demie, dans l'ancienne salle du parlement.

INCENDIE D'UN THEATRE.—Le 17 février, au moment où la représentation du théâtre royal de Glasgow allait commencer, il se fit une explosion du gaz et le feu se déclara. Les directeurs seraient cependant parvenus facilement à l'éteindre, si la foule toujours hors d'elle-même dans ces circonstances, ne se fut précipitée vers les portes. 61 personnes ont été victimes de cet accident.

qui, ne pouvant distinguer les billets des banques d'avec les bons de la province, craint également de recevoir les uns et les autres. Cet état de choses ne peut que notablement aggraver le manque de confiance et gêner les entreprises commerciales et industrielles.

Si on adoptait le moyen que nous suggérons, on ferait cesser immédiatement l'agiotage scandaleux et immoral de certains capitalistes qui augmentent leurs fortunes déjà considérables, par leurs spéculations éhontées sur la gêne du trésor public et la détresse de leurs concitoyens.

Lundi au soir la Société Harmonique de Québec a donné son deuxième concert, à l'Hôtel St. George. Le programme se composait de morceaux de musique instrumentale et vocale tirés des œuvres de Beethoven, Donizetti, H. Smith, Müller, Kreutzer, Mozart, Louisa Puget, et autres compositeurs.

Le "Mercury" dit que les Médailles qui doivent être décernées aux glorieux soldats de 1812 sont arrivées ici. Il en a été reçu une par George Henderson, écrivain. Mieux vaut tard que jamais!

Nous avons la douleur d'apprendre le décès du Révd. M. Joseph-David DALLISZ, curé de la Petite-Rivière, comté du Saguenay.

Le fondateur de la première société de Tempérance établie en Europe, vient de mourir à New-Ross. C'est le Révd. G. T. Carr.

Un magasin, la propriété de la compagnie de Gaspé, pour l'exploitation des pêcheries et des mines de charbon, au Port-Daniel, a été forcé, et une quantité considérable de marchandises en a été soustraite. Le lendemain, le même manège a été répété dans le magasin de M. Robin à Paspébiac.

La législature de la Nouvelle-Ecosse, a voté, cette année, £20,000 pour la construction de chemins et de ponts et £15,000 pour les écoles communes.

Le steamer Convoy, capitaine Garrison, a été la proie des flammes, le 27 février, à Natchez. Deux passagers se sont noyés. L'un est J. B. Prior, écrivain de la Louisiane, l'autre est un allemand dont le nom est inconnu.

PAR LE TELEGRAPHE. CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. Lundi 19 mars.

M. Chabot introduit un bill pour pourvoir à l'état sanitaire de Québec. 2e lecture jeudi.

M. Chauveau introduit un bill pour incorporer la société de St. Patrick de Québec. 2e lecture jeudi.

M. Hincks en réponse à l'interpellation de M. Chauveau, dit qu'aucune dépêche au sujet du chemin de fer de Québec à Halifax n'a été reçue par la dernière maille. (Morning Chronicle.)

CORRESPONDANCES. Messire B.—St. Antoine.—12 mois. M. J. B. R.—St. Nicolas.—12 mois. Et. N. Q.—écrivain, Ste Anne la Péraide.— Lettre reçue, journaux expédiés. Votre abonnement datera du 19 courant.

DÉCÈS. A Kamouraska, le 16 du courant, à l'âge de 69 ans, Dame Josephite Michaud, épouse du Major Antoine Roy dit Desjardins. Cette vertueuse et respectable Dame emporte avec elle les regrets sincères d'un nombreux cercle de parents et d'amis, parmi lesquels les pauvres ont au premier rang. Ses restes mortels ont été inhumés dans l'église en présence d'une foule de personnes de Kamouraska et des paroisses voisines.

Stations du Jeudi-Saint.

Approuvées par Mgr. l'Archevêque de Québec. PETITE brochure, avec couvert imprimé, contenant les prières pour chaque STATION du Jeudi-Saint, à vendre au bureau de ce journal, prix 6 sous.—Grande réduction de prix pour les marchands. Québec, 7 mars, 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH ANCIENNE LORETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai. Une table de billard à dernière mode a été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de danse. L'établissement étant conduit par mad. HOUGH, elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'hôtel St. Léon, son désir de plaire.

Huites constamment en main. J. HOUGH. N. B. Les ordres pour diners, soupers, bals, ou goûters, laissés au bureau de diligence de Hough, rue St. Anne, recevront l'attention immédiate. rue St. Anne } 12 janvier 1849 }

JOSEPH LIONAIS LUTHIER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

ORGUE. Un superbe ORGUE à vendre (cinq jeux complets) peut être vu à l'église Bonsecours (Montréal). Pour plus amples informations, s'adresser à TOUSSAINT CHERRIER 84 Rue St. Denis Montréal.

N. B. Toutes lettres adressées à ce sujet au bureau de ce journal, recevra notre attention : Québec, 7 mars 1849.



Ls. LEMIEUX, RELIEUR.

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE, Au-dessus de chez M. Bethel, Cordonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand Québec, 12 février, 1848.

John Ryan, A ses Amis et au Public Canadien.



"NOTRE LIGNE."

JAMES O'CONNELL, Irlandais philanthrope de Québec, ayant mis JOHN RYAN, fondateur de la ligne du Peuple, en état d'acheter le bateau à vapeur Britannia; et comme la machine de ce bateau dans une coque convenable, avec une chaudière suffisante, produit un vitesse égale à celle du bateau à vapeur, le Montréal, les sous-signés souscrivent les sommes portées vis-à-vis leurs noms respectifs pour aider John Ryan à obtenir une existence au moyen d'une occupation qu'il a suivie pendant un bon nombre d'années. La dernière partie de ce temps ayant été inutilement dévouée à favoriser le plus bas prix dans le transport des voyageurs et dans le port des lettres qu'il a taché de réduire à deux sous. C'est avec d'autant plus de plaisir que les sous-signés aident ainsi John Ryan, qu'il a été privé de la part qu'il avait dans la ligne du Peuple, laquelle il avait tenu

ANNONCES.

A LOUER, DANS la rue St. François, près de la porte HOPE, une maison neuve, finie dans le dernier goût, en brique à feu, dans laquelle il y a 11 appartements, grande cave, avec écurie, cour, etc., etc. S'adresser à LOUIS BILODEAU, Québec, 14 mars, 1849. No. 1, rue St. Jean.

MAGASIN à LOUER. ÉTANT la moitié de celui que le sous-signé occupe lui-même, possession donnée au premier mai prochain. W. LE CHEMINANT. Québec, 14 mars, 1849.

PLANCHES ET MADRIERS. À vendre à bas prix!!! PAR le sousigné Rue du Palais. P. GINGRAS Junr, Québec, 14 mars 1848.

UNE CARTE. Le sousigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Arpentage, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le sousigné enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, 14 mars 1845. Château St. Louis.

A LOUER. PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en brique. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire sousigné PIERRE DROLET, Québec, 16 février, 1848.

Maison à Louer. DANS la Rue St. Vallier, faubourg St. Vallier, le Bas d'une maison à deux étages, située dans un excellent centre pour le commerce et occupée actuellement comme magasin d'épicerie. Possession donnée au 1er mai prochain. —AUSSI— Deux autres loyers dans le haut de la même maison, s'adresser au bureau de ce journal. Québec, 16 février, 1849.

Bâtisses Wolfe A LOUER. Le superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean. S'adresser à F. EVANTUREL, Avocat. No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

M. ELLISSON, ARTISTE DAGUERREOTYPISTE. PREND la liberté d'annoncer au Dames et Messieurs de Québec, qu'il ne restera que quelques jours de plus en cette ville. Québec, 9 mars 1849.

PIÈCE CURIEUSE d'Horlogerie.

INVENTÉE et exécutée par moi-même, ANTOINE ROUSSEAU, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph. C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge supposée sur un édifice quelconque. Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts variés, et prélude à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Angelus aux heures prescrites; indique le quantième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrase une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi; pèse 750 livres, sans inclure la pesanteur des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 86 livres. L'horloge opérera 40 jours sans la monter. L'exhibition s'en fera prochainement Québec, 7 mars 1849.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débentures du Gouvernement livrées aux Incendiés, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain. Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au sousigné et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général. FELIX GLACKEMEYER.

A VENDRE. 700 QUARTS de FLEUR examinés supérieures, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

JOHN D. TRIPP. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible. N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

A LOUER, DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 1 rue Sous-le-Port, Basse-Ville. S'adresser à P. V. BOUCHARD. Québec 17 janvier 1849.

Maitre d'Ecole demandé. ON a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à CHS. LE TELLIER, écrivain. Beaumont, 19 fév. 1849. Président.

ETUDE DE NOTAIRE. Le Soussigné, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean. EUGÈNE LÉCUYER. Québec, 12 Janvier 1848.

Cours populaire de Chimie. A la demande d'un grand nombre de personnes, le sousigné donnera un COURS POPULAIRE DE CHIMIE durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie. L'objet du sousigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame.) 15 sous par personne par séance. Des billets sont déposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours. N. AUBIN. Québec, 14 février, 1849.

REPertoire NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec, Rue St. Joseph Québec, 12 juin, 1848.

Competition Extraordinaire

LES Chefs de maisons et les personnes économes, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invitées à s'arranger à L'ÉTABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL DE COTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERGERIE

